



Avril 2016 - n°04

L'essentiel

Le mensuel qui retrace l'essentiel de l'association des Entrepreneurs de l'Auxois

Un territoire
Une dynamique
Une économie
Des actions...

L'interview du mois

Claudine Babonnet, directrice du château de Chailly à Chailly-sur-Armançon

Actualités

Les Ateliers Pierre de Bourgogne, hôte de la plénière de mai

La société « Ateliers Pierre de Bourgogne » située dans la Zone Industrielle du Val de Seine, route départementale 971, à Baigneux-les-Juifs accueillera la prochaine réunion plénière du club le mercredi 11 mai à 18 h. Au programme : présentation de cartes d'identité d'adhérents au Club, visite de l'établissement, apéritif dînatoire.

RDVPro « Une compétence RH à temps partagé en HCO »

Le 18 mai de 18 h 30 à 20 h au centre social Romain-Rolland à Montbard, la CCI Côte-d'Or, en partenariat avec les clubs des Entrepreneurs de l'Auxois et des Entreprises du Châtillonnais, vous invite à une soirée de sensibilisation et d'échanges pour connaître les atouts d'une fonction RH à temps partagé au sein de votre entreprise : Que signifie compétence à temps partagé ? Comment un salarié peut-il se partager et sur quels domaines RH ? Quelle valeur ajoutée d'une telle fonction support ? Quelle organisation pour que cela fonctionne ? Gratuit sur inscription. Contact : stephanie.hudeley@cci21.fr.

2^e Forum de l'alternance en HCO

La Mission Locale des Marches de Bourgogne et Pôle Emploi, en partenariat avec les lycées du bassin de HCO, la CCI Côte-d'Or et la CMA, organisent le deuxième forum de l'alternance en Haute Côte-d'Or avec un pôle « Métiers » et un pôle « Conseils » le mercredi 11 mai de 9h30 à 14h à l'espace Paul-Éluard à Montbard.

L'Hôtel-golf**** Château de Chailly, atout touristique au coeur l'Auxois

En avril, le club des Entrepreneurs de l'Auxois a tenu sa réunion plénière au château de Chailly à Chailly-sur-Armançon. Rencontre avec sa directrice, Claudine Babonnet.

Présentez-nous l'établissement que vous dirigez.

L'Hôtel-Golf**** Château de Chailly est situé au cœur de la Bourgogne, à 30 minutes de Dijon et de Beaune, à 2 heures de Lyon et à 2 h 30 de Paris et Genève. À l'origine, Maison Forte du XII^e siècle, le château de Chailly-sur-Armançon date du XVI^e siècle et est classé Monument Historique. En 1990, il est acheté par M. Mike Sata qui le transforme en hôtel-golf ****.

L'établissement propose 45 chambres dont 8 suites, 2 restaurants dont un gastronomique, un espace détente hammam – jacuzzi, une piscine extérieure chauffée, un court de tennis, une salle de billard et un golf 18 trous. La société emploie un effectif moyen annuel de 40 salariés, dont 30 personnes pour l'hôtellerie restauration et 10 personnes



La présidente du club Véronique Jobic accompagnée de la directrice du château de Chailly, Claudine Babonnet

pour le golf. En raison de la forte saisonnalité de l'activité, les effectifs atteignent une soixantaine de personnes en haute saison.

Qui sont vos clients ? D'où viennent-ils ?

L'établissement accueille deux types de clientèles : des individuels pour l'hôtel, les restaurants et le golf, mais également des groupes pour les séminaires, les fêtes de famille, les compétitions de golf (50 auront lieu en 2016), des événements divers (rallyes, présentation de véhicules, ...). En 2015, la clientèle individuelle était composée de Français, Suisses, Anglais, Allemands,

Belges, Japonais, Italiens et Américains. La clientèle de groupes est, quant à elle, principalement française, suisse et britannique.

En quoi le golf constitue-t-il un véritable atout pour votre établissement ?

Le terrain de golf 18 trous s'étend sur une superficie de 75 hectares et offre de multiples prestations : l'enseignement du golf, un practice couvert, un bunker d'entraînement, un putting green d'entraînement, un parcours d'entraînement de 6 trous, une boutique pour les accessoires de sport mais également de cadeaux souvenirs, des voiturettes électriques, sans oublier un bar avec un service de petite restauration sur place. Le golf compte 210 membres. Chaque année, ce sont 10 000 Green-fees qui sont vendus.





Plénière au château de Chailly

La visite en images

La réunion plénière d'avril a accueilli une cinquantaine de personnes au château de Chailly. Retour en images.



Une présentation du Conseil départemental de la Côte-d'Or

Le PAC PME : explication

Il s'agit d'un plan destiné à favoriser l'accès des PME à la commande publique départementale, en matière de travaux, de fournitures ou de prestations. En 2015, la part des marchés du Conseil départemental 21 attribuée aux entreprises cote-d'oriennes représente environ 87 % en montant soit 72 % en nombre. Par ce plan, le CD 21 vise à soutenir l'économie locale et maintenir l'emploi en Côte-d'Or. Le CD 21 recommande aux dirigeants d'entreprises de se faire connaître auprès de la collectivité en se faisant référencer auprès du Service Marchés Publics. En 2014, le Département a élaboré une charte qui l'engage à :

- Diffuser les dossiers de consultation par voie dématérialisée sur la plateforme www.e-bourgogne.fr

- Faciliter l'octroi des avances de trésorerie
- Expérimenter des mécanismes pour un paiement rapide des fournisseurs des entreprises
- Encourager l'innovation et les savoir-faire
- Développer le partenariat pour la concertation et des échanges réguliers

Contacts : Marc Dubreuil, directeur général adjoint Pôle Ressources : 03 80 63 68 56 – marc.dubreuil@cotedor.fr ; Thierry Malarme, directeur commande publique et Valorisation immobilière : 03 80 63 68 64 – thierry.malarme@cotedor.fr ; Arnaud Latreche : adjoint au directeur commande publique et valorisation immobilière & chef du service marchés : 03 80 63 67 59 – arnaud.latreche@cotedor.fr

